Pour diffusion immédiate : 30/08/2024 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

AVANT LE WEEK-END DE LA FÊTE DU TRAVAIL, LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE VISANT À ASSURER LA SÉCURITÉ DES NEW-YORKAIS DANS L'EAU

La disposition S.9748/A.10334 prolonge la durée de la commission temporaire pour la prévention des noyades chez les enfants

La disposition S.5815A/A.6205 autorise le Département de la santé à sensibiliser le public aux dangers des noyades mortelles et non mortelles

La disposition S.7731A/A.9888C accorde au conseil de prévention des incendies et de construction de l'État une certaine souplesse dans l'élaboration des normes relatives aux mécanismes de verrouillage des enceintes de piscine

À l'approche du week-end de la fête du Travail, la gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui trois dispositions législatives visant à renforcer la sécurité publique en ce qui concerne les piscines et la natation. La disposition législative S.9748/A.10334 proroge d'une année supplémentaire la commission temporaire pour la prévention des noyades chez les enfants (Commission to Prevent Childhood Drowning). La disposition législative S.5815A/A.6205 concerne l'éducation sur les dangers des noyades mortelles et non mortelles. La disposition législative S.7731A/A.988C exige que les normes relatives au mécanisme de déclenchement des enceintes de piscine soient élaborées par le conseil de prévention des incendies et du code de la construction sur la base de normes internationalement reconnues.

« Perdre un être cher par noyade est une chose que personne ne devrait avoir à vivre, c'est pourquoi, en plus de notre investissement accru pour développer les cours de natation, nous prenons toutes les mesures possibles pour sauver des vies et prévenir les tragédies », **a déclaré la gouverneure Hochul**. « L'éducation et les normes de sécurité appropriées sont essentielles pour assurer la sécurité des nageurs new-yorkais et les dispositions législatives signées aujourd'hui contribueront grandement à résoudre ces problèmes. »

La disposition législative S.9748/A.10334 prolonge d'une année supplémentaire la commission pour la prévention des noyades chez les enfants pour améliorer la sécurité aquatique dans l'État de New York, afin qu'elle poursuive son travail d'évaluation et de

développement de programmes visant à éduquer et à instruire correctement les enfants en matière de sécurité aquatique et de natation.

Le sénateur d'État John W. Mannion a déclaré : « Tout le monde peut être victime d'une noyade, mais avec les bonnes connaissances et la sensibilisation accrue du public que ma disposition législative encourage, nous pouvons nous assurer que chaque New-Yorkais peut profiter en toute sécurité des piscines, des lacs et des cours d'eau de l'État. Je suis reconnaissant à la gouverneure pour son partenariat dans la lutte contre l'épidémie silencieuse de noyades et pour son action rapide en signant ces projets de loi importants. »

La membre de l'Assemblée Stacey Pheffer Amato a déclaré : « La noyade est actuellement la première cause de décès des enfants de moins de 4 ans aux États-Unis - et c'est quelque chose que nous sommes tous déterminés à changer. Grâce à cette disposition législative, l'État de New York continue d'accorder la priorité à la vie des enfants et fait sa part pour trouver un moyen de prévenir les noyades. Le travail de cette commission historique continue d'être d'un service vital pour notre État tout entier, et je félicite la gouverneure Hochul d'avoir inscrit dans la loi sa capacité à poursuivre ses activités. »

La disposition législative S.5815A/A.6205 permet au Département de la santé (Department of Health, DOH) de mener des programmes d'éducation et de sensibilisation du public aux dangers des noyades mortelles et non mortelles.

La membre de l'Assemblée Karines Reyes a déclaré : « Je félicite la gouverneure Hochul d'avoir signé aujourd'hui cette importante disposition législative. Cette disposition législative imposant au Département de la santé de l'État de New York de lancer des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public pour prévenir les noyades mortelles et non mortelles permettra de sauver un nombre incalculable de vies. En tant qu'habitante du Bronx, je suis bien consciente des nombreuses noyades qui se sont produites dans les cours d'eau de l'arrondissement et dans d'autres communautés de couleur, en raison du manque d'accès aux piscines publiques et de formation à la sécurité nautique. Il est indispensable d'enseigner aux enfants et aux familles les pratiques plus sûres à adopter lorsqu'ils s'amusent dans l'eau. Cette nouvelle loi est une première étape essentielle pour que les familles puissent profiter en toute sécurité des loisirs nautiques lors du prochain week-end de la fête du Travail et des étés à venir. Je remercie la New York Water Safety Coalition et le sénateur d'État John Mannion pour leur leadership et leur partenariat sur cette question vitale. »

La disposition législative S.7731A/A.9888C autorise le conseil de la prévention des incendies et du code du bâtiment de l'État de New York à aligner les dispositions législatives actuelles de l'État de New York régissant les enceintes des piscines sur les termes du code international des piscines et des spas (International Swimming Pool and Spa Code) et du code de la société américaine des essais et des matériaux (American Society for Testing and Materials).

Le sénateur d'État Patrick Gallivan a déclaré : « La mise à jour de ces dispositions en matière de sécurité permettra de garantir que les premiers intervenants et les passants pourront accéder aux barrières des piscines en cas d'urgence. L'alignement de la réglementation de l'État de New York sur les normes internationales renforcera la sécurité des piscines et protégera davantage les enfants. Je remercie les secteurs des clôtures et des piscines d'avoir attiré l'attention de l'Assemblée législative sur ce point. »

Le membre de l'Assemblée John T. McDonald III, pharmacien inscrit, a déclaré : « La prévention des noyades et l'amélioration de la sécurité des piscines seront réalisées en promulguant la loi A.9888C. Cette nouvelle loi encourage l'utilisation correcte des abris de piscine et facilite l'accès des premiers intervenants. Je remercie la gouverneure Kathy Hochul d'avoir fait entrer cette mesure dans la loi. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER